



## Les liaisons radio



Depuis le début des années 90, la SISL a adopté comme fréquence de détresse, le **CANAL 16 (156.800 MHz)**, qui est également la fréquence internationale de détresse attribuée aux stations du service mobile maritime du monde entier. Plus communément appelée canal " **DL** " (**DÉTRESSE LAC**), cette bande radio remplace l'ancienne fréquence utilisée depuis les années 70, connue sous le nom de canal "LÉMANO" (157.550 MHz).

Strictement réglementée du côté suisse du lac par l'OFCOM (office fédéral de la communication), l'attribution de cette fréquence n'est pas autorisée pour des particuliers, mais uniquement réservée pour les sociétés de sauvetage, police du lac et pompiers.

Il n'en est pas de même du côté français du Léman, où cette fréquence bénéficie des mêmes attributions qu'en mer.



Depuis la généralisation des **téléphones mobiles ou GSM** (Global System for Mobil), la majorité des alarmes provoquées par des particuliers en difficulté sur le lac, se font par ce nouveau mode de communication. (voir aussi [appel d'urgence sur le Léman](#))

Il existe actuellement 3 canaux VHF utilisés par les secours sur le Léman :

DÉTRESSE LAC	156.800 MHz	<b>DL (16)</b>	Sauvetage lémanique
CANAL 12	156.600 MHz	<b>(12)</b>	Dégagement
COORDINATION	158.625 MHz	<b>K</b>	Coordination

A noter que le canal " **K** ", est un canal de sauvetage suisse exclusivement, qui sert de canal commun entre les différentes organisations de secours (polices, ambulances, pompiers). Il équipe également les unités de la CGN (Compagnie Générale de Navigation, bateaux de voyageurs en service régulier sur Léman), ainsi que les hélicoptères de sauvetage suisses.

ex-LÉMANO	157.550 MHz	<b>L</b>	Travail - location
NAUTI	157.425 MHz	<b>N (88)</b>	Clubs Nautiques (régates)

Pour rappel, les canaux **L** et **N** sont désormais attribués à des usagers privés et ne sont pas destinés à être utilisés à des opérations de sauvetage.

**Les sections de la SISL ne sont pas à l'écoute permanente du canal 16**

Elles le sont chaque fois que le local est occupé, pendant les vigies des week-ends de la belle saison, lors de manifestations ou de régates et pendant les interventions.

L'écoute permanente de ce canal est assurée par les deux pays riverains du Léman avec l'aide des Polices Cantonales Vaudoise et Genevoise du côté suisse et des sapeurs-pompiers du côté français.

## Les stations à l'écoute permanente sur le Léman

Pays	Indicatif	Organisation	Canal
	JORAT FIXE	Police Cantonale Vaudoise	D (16) et K
	RENARD FIXE	Police Cantonale Genevoise	D (16) et K
	CSP THONON	Sapeurs-pompiers Thonon	D (16)

## Les sections SISL et leurs indicatifs



Chaque section de la SISL est atteignable à son local sur son poste fixe avec un indicatif qui lui est propre, (LÉMANO 10 à 48 pour les stations suisses) et par le préfixe "SAUVETAGE" suivi de la localité pour les sections françaises. On rajoute une centaine pour chaque station mobile du côté suisse, LÉMANO 1xx à 9xx (xx étant le numéro de l'indicatif fixe de chaque section) et par "VEDETTE" suivi de la localité pour les stations mobiles françaises.

## Les indicatifs des sections de la SISL

Section	Indicatif fixe	Indicatif mobile
Genève	LÉMANO 010	LÉMANO 210 à 310
Bellevue-Genthod	LÉMANO 012	LÉMANO 212 à 312
Versoix	LÉMANO 013	LÉMANO 213 à 313
Coppet	LÉMANO 014	LÉMANO 214 à 414
Nyon	LÉMANO 015	LÉMANO 215 à 615
Rolle	LÉMANO 016	LÉMANO 116 à 916
St-Prex	LÉMANO 017	LÉMANO 217 à 417
Morges	LÉMANO 018	LÉMANO 218 à 718
Ouchy	LÉMANO 019	LÉMANO 219 à 419
Pully	LÉMANO 021	LÉMANO 221 à 421
Lutry	LÉMANO 023	LÉMANO 223 à 723
Villette	LÉMANO 024	LÉMANO 224 à 324
Cully	LÉMANO 025	LÉMANO 125 à 425
Rivaz	LÉMANO 026	LÉMANO 226 à 326
St-Saphorin	LÉMANO 027	LÉMANO 227 à 427
Vevey-Sentinelle	LÉMANO 028	LÉMANO 228 à 428
Vevey-Vétérans	LÉMANO 029	LÉMANO 229 à 629
La Tour-de-Peilz	LÉMANO 030	LÉMANO 130 à 930
Clarens	LÉMANO 031	LÉMANO 231 à 331
Montreux	LÉMANO 032	LÉMANO 232 à 332
Territet	LÉMANO 034	LÉMANO 234 à 434
Villeneuve	LÉMANO 035	LÉMANO 235 à 435
Bouveret	LÉMANO 036	LÉMANO 136 à 336
St-Gingolph	LÉMANO 037	LÉMANO 137 à 337
Bret-Locum	SAUVETAGE BRET	VEDETTE BRET
Meillerie	SAUVETAGE MEILLERIE	VEDETTE MEILLERIE
Lugrin	SAUVETAGE LUGRIN	VEDETTE LUGRIN

Evian	SAUVETAGE EVIAN	VEDETTE EVIAN
Amphion	SAUVETAGE AMPHION	VEDETTE AMPHION
Thonon	SAUVETAGE THONON	VEDETTE THONON
Sciez	SAUVETAGE SCIEZ	VEDETTE SCIEZ
Yvoire	SAUVETAGE YVOIRE	VEDETTE YVOIRE
Hermance	LÉMANO 047	LÉMANO 247 à 347
La Belotte	LÉMANO 048	LÉMANO 248 à 448

En général, l'indicatif mobile des vedettes de sauvetage est reproduit en gros caractères sur la coque du bateau, ainsi que sur le toit des cabines s'il en existe un, afin de s'identifier plus facilement avec les secours aériens.

La première unité d'intervention porte en général un indicatif en 2XX. Pour contacter une de ses unités sur le canal 16, il suffit de faire précéder l'indicatif **LÉMANO** suivi du numéro, pour que la vedette réponde à l'appelle (*valable avec les stations suisses uniquement*).



LÉMANO 230



LÉMANO 219

Bien que faisant partie de la même organisation, le langage radio n'est pas le même selon la nationalité des sections engagées. En effet, la réglementation concernant le parlé à la radio est propre à chaque nation, et il est bien sûr pas le même entre la France et la Suisse.

Ainsi, une station française qui émet sur le canal 16, utilisera les règles ci-dessous :

#### Règles de trafic radio côté France

Appelant		Appelé
<b>CSP THONON</b>		<b>SAUVETAGE MEILLERIE</b>
<b>SAUVETAGE MEILLERIE de CSP THONON</b> comment reçu parlez	↑	
	↓	<b>CSP THONON de SAUVETAGE MEILLERIE</b> reçu fort et clair parlez
MESSAGE... comment reçu parlez	↑	
	↓	reçu fort et clair parlez
message terminé		

Si c'est une station Suisse qui émet sur le canal 16, elle utilisera les règles ci-dessous :

### Règles de trafic radio côté Suisse

Appelant		Appelé
<b>LÉMANO 21</b>		<b>LÉMANO 219</b>
<b>LÉMANO 219</b> de <b>LÉMANO 21</b> répondez	↑	
	↓	<b>LÉMANO 21</b> de <b>LÉMANO 219</b> compris répondez
compris Message.... répondez	↑	
	↓	compris répondez
compris terminé	↑	
		terminé

Lors d'un appel avec leur central d'alarme, les sauveteurs font suivre l'indicatif de la localité, exemple:

**" Jorat Fixe de Lémano 225, CULLY, répondez "**

### Perspectives pour un proche futur

Afin d'harmoniser les fréquences entre la France et la Suisse, mais également pour utiliser les fréquences marines déjà en vigueur dans les autres pays, l'OFCOM va imposer dans un proche avenir (2003-2006) aux sections suisses de la SISL de travailler avec une nouvelle fréquence :

#### Le canal 12 marine (156.600 MHz) ou le 10 (pas définitif)

Cette fréquence déjà utilisée en France sera le nouveau canal pour les opérations de sauvetage. Le canal 16 aura la même attribution qu'en mer, c'est-à-dire uniquement comme fréquence d'alarme et d'écoute.

En pratique, les sections de la SISL seront à l'écoute du canal 16 pour les alarmes, elles commuteront ensuite sur le canal 12 (ou 10) pour les opérations de sauvetage, libérant ainsi le canal 16 pour d'autres alarmes éventuelles.

#### Les fréquences lémaniques (2003-2007)

DÉTRESSE LAC	156.800 MHz	DL (16)	Sauvetage lémanique
CANAL 12	156.600 MHz	L (12)	Alarme & dégagement
COORDINATION	158.625 MHz	K	Coordination
?	156.500 MHz	(10)	?

**ALPHABET INTERNATIONAL**

Lors de communications radio, la qualité de réception peut être parfois mauvaise ou la barrière du langage ne permet pas une compréhension parfaite entre deux correspondants. Pour se faire comprendre, il est alors nécessaire d'utiliser le code d'épellation radiophonique international, qui permet ainsi d'épeler un mot selon la table ci-dessous:

<b>A</b>	alpha	<b>N</b>	november
<b>B</b>	bravo	<b>O</b>	oscar
<b>C</b>	charlie	<b>P</b>	papa
<b>D</b>	delta	<b>Q</b>	quebec
<b>E</b>	echo	<b>R</b>	romeo
<b>F</b>	foxtrott	<b>S</b>	sierra
<b>G</b>	golf	<b>T</b>	tango
<b>H</b>	hotel	<b>U</b>	uniform
<b>I</b>	india	<b>V</b>	victor
<b>J</b>	juliett	<b>W</b>	whiskey
<b>K</b>	kilo	<b>X</b>	x-ray
<b>L</b>	lima	<b>Y</b>	yankee
<b>M</b>	mike	<b>Z</b>	zoulou